

ADIS & Vous

Lettre d'information Janvier – Juin 2021 N°30

ÉDITO



Le Directeur
Nicolas CALVIER

Depuis plus d'un an, vivre avec le virus de la COVID-19 nous a contraint à adopter de nouvelles habitudes et à revoir notre manière de travailler.

Le Groupe ADIS s'est largement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire pour assurer la continuité de ses services et maintenir l'activité économique.

Les programmes de logements sont livrés et ADIS maintient son rythme de construction en Drôme-Ardèche avec le démarrage de chantiers et l'élaboration de nouveaux projets.

Découvrez en « Actu » notre nouveau programme immobilier situé au Pouzin, avec ses 24 appartements à la vente du T2 au T4.

En tant qu'acteur de l'immobilier en Drôme-Ardèche, les économies d'énergie font partie de nos préoccupations, à l'instar de notre « Zoom sur » l'isolation des combles.

Durant cette crise sanitaire, nous vous rappelons également quelques gestes pour bien vivre ensemble.

Enfin, nous consacrons notre dossier à la prévention des accidents domestiques.

Nous vous souhaitons un bel été !

ZOOM SUR...

L'isolation des combles

30% de la chaleur d'un logement s'échappe par le toit et les combles si son isolation est mauvaise. Une bonne isolation des combles maintient la chaleur à l'intérieur et permet de faire des économies d'énergie !

Le Groupe ADIS mène depuis 2020 une campagne de réfection de l'isolation des combles de son parc de logements éligibles.

A ce jour, nous avons réalisé l'isolation des combles de **1 581 logements**, représentant une surface d'isolation de plus de **63 000 m²**.

Nous avons déjà réalisé l'isolation des combles de la plupart de nos bâtiments collectifs. Depuis le début de l'année 2021, nous reprenons l'isolation des logements individuels éligibles.

En parallèle, le Groupe ADIS mène une campagne de remplacement de 50% de son parc de chaudières individuelles au gaz. Déjà plus de 1 000 chaudières ont pu être remplacées au cours de ce premier semestre.



GDI, entreprise certifiée
en charge de l'ensemble
des logements ADIS
éligibles.

COTE PRATIQUE

COVID19 : les bons réflexes au quotidien

En cette période de COVID-19, le Groupe ADIS maintient ses activités et nos équipes continuent à œuvrer sur le terrain. Adopter les bons réflexes est essentiel pour préserver la santé de tous :

- ✓ Portez correctement un masque de catégorie 1 de sorte qu'il couvre le nez et la bouche.
- ✓ Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon ou une solution hydroalcoolique.
- ✓ Toussez dans votre coude ou dans un mouchoir.
- ✓ Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.
- ✓ Respectez une distance d'au moins deux mètres avec les autres.
- ✓ Saluez sans vous serrer la main.
- ✓ Limitez les regroupements.
- ✓ Aérez tous les jours votre habitation.
- ✓ Isolez-vous dès les premiers symptômes.



Durant les périodes de confinement, nous vous rappelons les bons gestes pour bien vivre ensemble :

- Limitez les nuisances sonores.
- Ne jetez rien à l'extérieur depuis les fenêtres et balcons.
- Les ordures ménagères doivent être impérativement emballées dans des sacs poubelles et déposées dans les containers prévus à cet effet.
- Ne laissez pas d'objets encombrants dans les parties communes.
- Stationnez votre véhicule sur les espaces prévus à cet effet.

ACTU ADIS

NOUVEAU ! LE POUZIN - Résidence « Garriga »



Appartements à la vente du T2 au T4
à partir de **145 000 €**

Implantée sur la commune du Pouzin, la Résidence « Garriga » bénéficie d'une situation privilégiée au cœur de l'axe rhodanien, entre Valence et Montélimar, à 5 minutes de l'A7. Cet ensemble immobilier se compose de 3 résidences de 8 appartements chacune.

Les logements offrent des espaces de vie lumineux et de belles terrasses avec une vue imprenable sur les collines environnantes.

Profitez de tout le confort d'une résidence moderne et sécurisée, à proximité du cœur de ville, de ses commerces et de ses services.

**PRET MISSIONS SOCIALES
UN VRAI COUP DE POUCE**

Renseignez-vous sur les conditions d'obtention
et faites une simulation en agence.



Achat sécurisé
Assurance revente - Garantie de rachat
Garantie de relogement

Prévenir les accidents domestiques

Votre logement apparaît comme un lieu sécurisant et rassurant mais plus de 75% des accidents de la vie courante s'y déroulent.

Chute, étouffement, électrisation, intoxication, brûlure... Les causes et les circonstances des accidents domestiques sont très diverses. Ils sont malheureusement source de nombreux décès et handicaps. Un grand nombre d'entre eux pourraient cependant être évités avec un comportement adapté et un environnement plus sécurisé.

Vous trouverez dans ce dossier des conseils pratiques de protection, faciles à adopter.

Les brûlures



Un danger dans toutes les pièces de la maison.

- Tournez les poignées des casseroles vers l'intérieur de la plaque de cuisson.
- Débranchez les appareils ménagers, laissez-les refroidir hors de portée et rangez-les.
- Vérifiez la température de l'eau du bain qui doit être de 37°C.
- Ne laissez pas de récipients remplis d'un liquide ou d'un aliment chaud en bord de table.

Le bon geste : refroidissez immédiatement la zone brûlée en faisant ruisseler de l'eau tempérée sur la blessure durant 15 minutes.

Les chutes



- Dégagez les lieux de passage de tout obstacle.
- Installez un tapis antidérapant dans la baignoire.
- Aérez régulièrement la salle de bains pour évacuer l'humidité.
- Tenez en permanence votre enfant sur la table à langer et attachez-le sur sa chaise haute.
- Ne laissez jamais des meubles ou objets sous une fenêtre, les enfants peuvent y accéder.
- Installez des barrières de sécurité en haut et en bas de vos escaliers.

Les coupures

- Rangez les objets coupants et jetez les boîtes de conserves et bocaux vides dans des poubelles fermées prévues à cet effet.
- Placez la pointe des couverts vers le bas dans le lave-vaisselle.
- Respectez les règles d'utilisation des outils de jardinage et de bricolage, et portez des équipements de protection adaptés.

Le bon geste : nettoyez abondamment la plaie à l'eau et au savon, désinfectez éventuellement avec un antiseptique.



Les étouffements

La majorité de ces accidents concernent les enfants de moins de 6 ans.

- Rangez les sacs en plastique, les petits jouets et les piles boutons.
- Assurez-vous que vos enfants ne mangent ni bonbon ni sucette en jouant.
- Utilisez des jouets adaptés à leur âge.

Les électrisations

- Ne surchargez pas les prises.
- Équipez les prises électriques de dispositifs de sécurité pour enfant.
- Fermez l'eau du robinet à proximité d'un appareil électrique en marche.
- Débranchez et rangez tous les appareils électriques dès la fin de leur utilisation : sèche-cheveux, rasoir électrique, chauffage mobile, fer à repasser...
- Ne laissez pas de fils électriques dénudés apparents.

Les incendies



Un incendie se déclare toutes les deux minutes en France.

- Réalisez une vérification et un entretien régulier de vos appareils électriques.
- Ne branchez jamais du matériel endommagé.
- N'obstruez pas les grilles d'aération.
- Coupez la veille des appareils électriques.
- Éteignez correctement les cigarettes.
- Ne laissez rien sur le feu ou dans le four sans surveillance.
- Éloignez les produits inflammables des sources de chaleur.
- Ne ravivez pas un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.
- Utilisez prudemment les bougies et les éloigner des enfants (comme les allumettes et les briquets). Il est fortement déconseillé de quitter la pièce en les laissant allumées.
- Ne couvrez pas les radiateurs électriques.
- Laissez accessible l'entrée du logement pour faciliter l'évacuation.



Les intoxications

Pendant leurs premières années de vie, les enfants portent tout à la bouche.

- Rangez les produits ménagers hors de portée des enfants et conservez leur conditionnement d'origine.
- Privilégiez l'achat de bouteilles équipées de bouchon de sécurité.
- Entrez les médicaments dans une armoire en hauteur, fermée à clé.
- Placez les cosmétiques hors de leur portée.

Le bon geste : en cas d'ingestion accidentelle, ne les faites pas vomir ni boire. Appeler immédiatement les secours et le centre antipoison.

Les noyades

Première cause de mortalité accidentelle chez les enfants de moins de 15 ans.

- Ne laissez jamais un enfant sans surveillance à proximité d'un point d'eau.
- Utilisez des équipements adaptés pour les enfants qui ne savent pas encore nager.

Rappel des numéros d'urgences 24/24h - 7/7i :

Samu : 15
Police-Secours : 17
Pompiers : 18
Numéro unique d'urgence en Europe : 112
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114
Centre antipoison : 01.04.05.48.48



Directeur de publication :
Nicolas CALVIER
Rédacteur en chef :
Jérôme PONÇON
Crédit photos : G.I.E. ADIS
Dépôt légal : Juillet 2021
N°ISSN : 1960-1433
Impression : Edis & ACL
Développement
Tirage : 9000 ex
Lettre d'information gratuite

